



soliswiss 



**Et puis ceci :
5 choses à savoir en plus de l'AVS**



Soliswiss en bref

1. Autres prestations de vieillesse : **2e et 3e piliers**
2. **Imposition** des prestations de vieillesse
3. **Assurance maladie** à la (pré)retraite
4. Un compte suisse pour les prestations de vieillesse ?
5. Ou peut-être **ne pas émigrer complètement** ?



Soliswiss

soliswiss



4'000

Membres

Coopérative



3'400

Demandes
en 2022



Dans **130**

pays

**Depuis 1958
Pour les Suissesses
et Suisses à
l'étranger**



819

Nouveaux
membres en 2022



Un peu plus concrètement

soliswiss



Solidarité (indemnité forfaitaire & fonds de secours)



Conseil



Des services concrets



Offres exclusives et avantages (par ex. service de visa, déménagements internationaux)



Informier, réseauter, échanger



Soliswiss en bref

1. Autres prestations de vieillesse : **2e et 3e piliers**
2. **Imposition** des prestations de vieillesse
3. **Assurance maladie** à la (pré)retraite
4. Un compte suisse pour les prestations de vieillesse ?
5. Ou peut-être **ne pas émigrer complètement** ?



2e pilier (LPP) et 3e pilier

soliswiss

UE/AELE

2e pilier

- Contribution impossible sans salaire soumis à l'AVS
- Paiement en espèces limité avant la (pré)retraite

3e pilier

- Contribution sans obligation fiscale en CH généralement pas judicieux
- Retrait possible, parfois nécessaire

Reste du monde

2e pilier

- Contribution impossible sans salaire soumis à l'AVS
- Paiement en espèces possible même avant la (pré)retraite

3e pilier

- Contribution sans obligation fiscale en CH généralement pas judicieux
- Retrait possible, parfois nécessaire



Imposition des prestations de vieillesse

soliswiss

AVS

- Imposition en Suisse uniquement si le domicile fiscal est en Suisse

2e pilier

- dernier employeur de droit public, le plus souvent imposition uniquement en Suisse
- dernier employeur de droit privé, généralement imposition dans le pays de résidence - mais éventuellement impôt à la source (remboursable) en Suisse

3e pilier

- généralement imposition dans le pays de résidence - mais éventuellement impôt à la source (remboursable) en Suisse

Les conventions de double imposition sont déterminantes.

Si l'impôt à la source est prélevé en Suisse, le taux d'imposition est déterminé par le siège de l'institution de prévoyance / de libre passage.

La planification successorale est encore plus importante lors d'une expatriation que autrement !



Assurance maladie à la (pré)retraite

soliswiss

UE/AELE

- Règles de coordination :
Assurance-maladie CH si déjà
prestation de vieillesse + droit à la
rente principale de Suisse + pas de
droit à la rente dans le pays de
résidence
- Le versement anticipé LPP en tant
que prestation de vieillesse
compte pour justifier l'obligation
de s'assurer en Suisse
- Le défi de la préretraite

Reste du monde

- En général, assurance maladie
internationale
- Le plus tôt sera le mieux



Un compte suisse pour les prestations de vieillesse ?

soliswiss

- Les prestations des banques se sont améliorées !
- Possibilités de compte CH différentes selon le pays de résidence
- Le compte doit être au nom du bénéficiaire de l'AVS
- Le lieu où se trouve le compte n'a pas (ou peu) d'influence sur le lieu d'assujettissement à l'impôt



Ou peut-être ne pas émigrer complètement ?

soliswiss

- Selon la situation, il peut être judicieux de conserver son domicile en Suisse
- Éviter que deux ou plusieurs pays ne considèrent que l'on est domicilié dans leur pays
- L'aspect financier ne doit pas être la seule raison du choix de la résidence





- **Articles du blog**
Articles spécialisés et articles invités, conseils, informations utiles
- **Votre rendez-vous chez nous?**
Il suffit de prendre rendez-vous en ligne ou par téléphone.

www.soliswiss.ch/fr/termin/



Merci de votre attention

soliswiss

Nous sommes toujours à votre disposition.
Venez nous rendre visite sur www.soliswiss.ch ou à
l'Effingerstrasse 45 à Berne:

Soliswiss

Effingerstrasse 45

3001 Berne

T: +41 31 380 70 30

E-mail: info@soliswiss.ch

